thette, a étourdi ses victimes en les frappant successivement, toutes les deux du marteau de l'outil, pour les larder ensuite à l'aide du tranchant. Le curé Larderet portait la trace de huit coups de cette arme donnés sur diverses parties du corps par le bandit, qui, son crime commis, réunissait dans la chambre à coucher même, diverses matières inflammables et y mettait le feu.

« C'était le dimanche, le matin de l'adoration, que le crime fût découvert. Comme de coutume, les paroissiens attendaient à la porte de l'église, la messe et le curé. Personne ne l'avait vu, ni lui ni sa servante ; on fut inquiet, on eut un pressentiment, on courut à la cure et, à travers les fenêtres, on aperçut un commencement d'incendie. On atteignit la fenêtre à l'aide d'une échelle, et on se trouva en face de l'horrible spectacle que nous retraçons plus haut.

« Voilà le scénario de ce sombre drame qui se raconte tous les jours ; qu'on modifie, qu'on amplifie ou diminue, et dont on ne parlera sans émotion que le jour où le mystère aura été éclairci et où la justice aura suivi son cours.

« Si nous rappelons tous ces tristes événements, si nous revenons sur des faits qui datent de près d'un an et demi, c'est qu'il semble qu'une partie de ce voile épais qui a couvert, jusqu'à aujourd'hui, ce double assassinat, est à la veille de se soulever.

« Les magistrats n'ont pas dit leur dernier mot, ils n'ont pas classé l'affaire et s'ils avaient espéré compter un instant sur le hasard, point n'est le cas de l'heure actuelle. Il pourrait se faire qu'à bref délai, le meurtrier, l'assassin, l'incendiaire, ait à rendre compte de ses crimes.

« On comprend à quelle discrétion nous sommes tenus pous ne pas entraver l'œuvre de la justice, mais nous tiendrons nos lecteurs au courant des incidents qui ne manqueront pas de surgir prochainement dans cette affaire. »

Terrible drame ouvrier

Quarante-cinq hommes morts de froid

Pétersbourg, 2 mars. — L'« Iskra », le journal clandestin des révolutionnaires russes, nous révèle un épisode terrible de la construction du chemin de fer de Taschkend, et sur lequel les journaux russes gardent le silence.

Un des grands entrepreneurs de travaux, M. Kalite, a fait faillite, et bien entendu on s'empressa de désintéresser les créanciers *capitalistes*.

Personne ne songea aux centaines d'ouvriers qui n'avaient pas touché leurs salaires et se trouvaient dénués de tout. Les pauvres gens, ne sachant que faire, se mirent en route pour aller en masse à Orenbourg, qui est à 450 verstes de leur station. Pauvrement vêtus, sous une température de 30 degrés au-dessous de zéro, ils ont fait à pied le long chemin à travers les steppes kirghizes.

En route, 45 d'entre eux sont morts de froid. Beaucoup de ceux qui sont arrivés à destination avaient les jambes, les mains et la figure gelées et ont dû être transportés à l'hôpital. Quant aux salaires, ils les attendent encore.

MORT HORRIBLE

Largentière, 2 mars. — Hier soir à Montpezat, *une terrible détonation, venant de l'épicerie* Combes, mettait en émoi le quartier. Immédiatement les voisins, et notamment les gendarmes, qui sont installés au-dessus de ce magasin, s'empressèrent d'accourir pour voir ce qui venait d'arriver.

Quelle fut leur stupéfaction en voyant en feu cette épicerie, et la femme Combes courant dans la rue, les vêtements enflammés. Ils s'empressèrent de lui porter secours, ce qui put être rapidement fait grâce à une fontaine qui se trouvait tout près.

Au même moment, au milieu d'un groupe de personnes qui n'osaient l'approcher, marchait une *forme humaine méconnaissable* et toute environnée de flammes. Le gendarme Vidou s'élança sur elle avec une couverture et parvint à étouffer le feu. Alors, on reconnut que cette autre victime était une femme Durand, née Mathilde Vidil, ménagère, âgée de quarante-sept ans.

Voici comment se serait produit cet accident terrible :

Hier soir, vers six heures, la femme Durand, se faisait servir, à l'épicerie Combes, un litre de pétrole. En penchant la bonbonne, la femme Combes la cassa ; le liquide se répandit à terre et s'enflamma au contact d'une étincelle échappée d'un fourneau qui se trouvait à proximité. Immédiatement, les deux femmes s'empressèrent de gagner la rue par la porte restée ouverte.

Un docteur mandé en toute hâte, n'a pu se prononcer sur la femme Combes, qui a été brûlée aux jambes, aux mains et à la figure.

Quant à la femme Durand, elle a expiré dans la nuit, vers deux heures du matin, après d'atroces souffrances. Elle avait été horriblement brûlée sur toutes les parties du corps et toute la peau en était détachée.

BANDITS MASQUÉS

Clermont-Ferrand, 2 mars. — Le petit village de Faverol, dépendant de la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel, vient d'être le théâtre d'un acte de banditisme qui dénote chez ses auteurs une extraordinaire audace.

Mme veuve Roussel-Feneyrol, qui habite seule une maison de cette localité, dormait profondément avant-hier matin, vers deux heures, lorsqu'elle fut tout à coup réveillée par un fracas étrange provenant de la cheminée de sa chambre à coucher.

Deux hommes masqués s'étaient introduits par ce chemin dans sa chambre et avant que la pauvre femme ait pu appeler au secours, elle était bâillonnée et rouée de coups par ses agresseurs.

Lorsqu'ils furent bien certains que leur victime qui reposait inerte sur son lit ne les dérangerait pas dans leur opération, ils fouillèrent les meubles, s'emparèrent d'une somme de 400 francs enfermée dans un tiroir et disparurent.

Une somme importante en billets de banque avait échappé à leurs investigations.

Les auteurs de cet audacieux coup de main sont activement recherchés.

Une ambassade cambriolée

Paris, 2 mars. — Un vol avec effraction a été découvert, hier, vers cinq heures du soir, à Paris, dans les bureaux de la chancellerie de Bavière.

Le chargé d'affaires de Bavière à Paris, le baron de Gutenberg, qui succéda, il y a quelques mois, au baron de Tann, occupe, au numéro 15 de la rue Saint-Dominique, les appartements laissés vides par son prédécesseur.

Les bureaux de la chancellerie sont établis non loin de là, rue de l'Université, 110, au premier étage.

Hier soir, un peu avant cinq heures, M. de Guttenberg montait à ces bureaux. C'était dimanche, aucun employé ne s'y trouvait.

La porte donnant sur le palier n'était pas fermée à double tour, comme elle aurait dû l'être.

Sans attacher, tout d'abord, d'importance à ce détail, le diplomate traversa des pièces en enfilades et parvint à son bureau particulier, situé au fond.

Le coffre-fort avait été déplacé : des traces de pesées s'y remarquaient ; des vis avaient été enlevées et toutes les valeurs enfermées dans le coffre avaient disparu.

On avait dérobé plus de 5,000 francs, appartenant personnellement au ministre. Mais le vol ne se borne pas, probablement, à cette somme : les deux secrétaires d'ambassade avaient, en effet, coutume d'enfermer également de l'argent et des valeurs dans le même coffre-fort, et ce n'est que lorsqu'on aura pu les informer du vol qu'on sera complètement fixé sur son importance.

Aussitôt qu'il eut constaté le cambriolage dont il avait été victime, M. de Gutenberg courut prévenir un gardien de la paix de service aux abords du Palais-Bourbon et, sur les conseils de l'agent, se rendit dans les bureaux de M. Baube, commissaire de police du quartier.

La préfecture de police et la police de sûreté furent immédiatement avisées par téléphone et l'enquête commença.

Le vol a dû être commis dans la matinée d'hier. En effet, entre sept et huit heures du matin, la concierge avait entendu marcher dans la partie des bureaux de la légation située au-dessus de la loge. Elle avait pensé que le valet de chambre du ministre, un Suisse, nommé Schmitt, était occupé à nettoyer les bureaux, comme il le faisait tous les matins.

Or, il est à noter que Schmitt, à qui le baron de Gutenberg avait signifié son congé, n'a pas paru de toute la journée, bien que le délai réglementaire des huit jours ne fût pas expiré.

Vers sept heures du matin, le concierge de l'appartement de la rue Saint-Dominique lui a remis une lettre. Schmitt est ensuite parti *pour ne plus revenir, après avoir fermé à clef* la porte de sa chambre.

Peut-être ne tardera-t-il pas à reparaître et à donner, sur ce qui s'est passé dans la maison, des détails qui, tout en le lavant de tout soupçon, aideront à l'enquête.

Quoi qu'il en soit, le vol a dû être commis par un familier de la maison : ce qui semble le prouver, c'est que la porte d'entrée a été ouverte sans effraction, et le voleur a été droit au coffre-fort.

Attaqués et bloqués par des loups

Odessa, 2 mars. — Un propriétaire, M. Goloubkow, a fait l'autre jour une excursion en voiture pour voir les champs d'une vaste ferme qu'il possède à quelques kilomètres d'Odessa.

En route, il a été assailli par une bande de huit loups. En un clin d'œil les chevaux furent égorgés. M. Goloubkow et son cocher ont brûlé les quelques cartouches qu'ils avaient, mais sans résultat, et se sont trouvés presque sans défense.

Ils eurent l'idée de renverser la caisse de la voiture et de se blottir sous cet abri improvisé.

Après être restés dans cette position peu commode pendant seize heures, ils entendirent des détonations de fusils et des appels de gens. Enfin quelqu'un souleva la caisse de la voiture renversée et délivra les deux voyageurs.

Parmi les sauveteurs se trouvait aussi le fils de M. Goloubkow qui avait été averti du danger d'une manière bien curieuse. Les deux chiens de M. Goloubkow étaient allés trouver M. Goloubkow fils et en poussant des hurlements, ils le saisirent par les pans de son habit et essayèrent de le tirer vers la chaussée.

M. Goloubkow fils, se doutant d'un accident, *partit accompagné de plusieurs hommes* dans la direction que lui indiquaient les chiens. En arrivant sur place, il vit la caisse de la voiture toujours assiégée par les loups que lui et ses hommes ont ensuite dispersés.

Une femme éventrée

Saint-Denis, 2 mars. — Les personnes qui passaient, hier, vers sept heures, rue Pierre-Degain, à Saint-Denis, entendirent des cris désespérés s'élever d'une maison. Presque en même temps, une femme, les vêtements en désordre, apparaissait sur le seuil et s'affaissait dans une mare de sang, tandis que, retenu par plusieurs personnes, un individu un couteau à la main, voulait s'élancer sur elle.

On s'empressa autour de la malheureuse ; on la transporta dans une pharmacie voisine, où les premiers soins lui furent prodigués. On constata qu'elle avait reçu plusieurs coups de couteau dans le ventre et avait les intestins perforés.

Cependant, des agents, attirés par le bruit, s'étaient assuré de la personne du meurtrier et l'avaient conduit au commissariat de M. Delanglade.

Là, l'homme, qui était dans un état complet d'ivresse, ne répondit que par des paroles inintelligibles, aux questions qui lui étaient posées.

Voici, sur le meurtre, les détails recueillis au cours de l'enquête opérée par le commissaire auprès des témoins :

Le meurtrier, un sieur Emile Duhoux, 40 ans, journalier, vivait maritalement, à Clichy, avec la victime, Andrée Feillon. Tous deux étaient venus passer la journée de dimanche chez des amis qu'ils connaissaient, rue Pierre-Degain.

Une discussion s'éleva entre les deux amants, au sujet d'infidélités que Duhoux reprochait à sa maîtresse, et bientôt l'ivrogne au paroxysme de la fureur, se précipita sur la malheureuse, lui porta plusieurs coups de couteau et la poursuivit tandis qu'elle s'enfuyait.

Duhoux a été envoyé au Dépôt par les soins de M. Coste.

Andrée Feillon, est soignée à l'hôpital de Saint-Denis. Son état est des plus graves et n'a pas permis au commissaire de recevoir sa déposition.

DANS LA RÉGION

Un incendie à Verquigneul

Vendredi, vers dix heures et demie du soir, toute la famille de M. Henri Duquesne, épicier et cabaretier sur la place de Verquigneul, *était couchée depuis une demi-heure*, quand M. Duquesne et son fils François furent réveillés par un bruit insolite provenant du grenier. Un commencement d'incendie venait de s'y déclarer on ne sait comment. Les gens de la maison, aidés des voisins, firent tous leurs efforts pour l'éteindre et finirent par y arriver.

Les dégâts sont évalués à 3.000 francs pour M. Duquesne, tant pour les marchandises que pour le mobilier et à un millier de francs pour le propriétaire, M. Dewinter, brasseur à Béthune. Tous deux étaient assurés.

Déjà dans la nuit du 26 au 27 novembre de l'année dernière, un commencement d'incendie assez sérieux s'était produit chez M. Duquesne et les pertes s'étaient élevées à 3.000 francs environ.

L'épuration des cours d'eau du Nord

Nous annoncions récemment la démarche faite auprès de nombreux députés, par M. Ory, président du Consortium du Nord, pour l'épuration des eaux de la Deûle, de Lys et de la Marck.

Nous rappelons qu'il s'agissait de faire voter en le modifiant un amendement de M. Empereur, prélevant un pour cent sur le fonds du pari mutuel dans le but de subventionner les études d'épuration des eaux.

La gauche radicale a décidé de soutenir l'amendement qui a recueilli l'approbation de MM. Chapuis, Arbouin, Argeliès, Audiffred, de Baudry d'Asson, Paul Beauregard, Bersez, Bonte, Bouhey-Allex, Aristide Briand, Jules Brice, Cachet, Camuzet, Cardet, Cardon, Carpot, Castillard, Charounat, Chautemps, Henry Cochin, Colliard, Corrard des Essarts, Dansette, Debève, Debièvre, Debussy, Défontaine, Delelis, Devèze, Dron, Dubief, Emile Dubois, Eliez-Evrard, d'Estournelles, Gérault-Richard, Gervais, Gervaize, Groussau, Guillain, Guieysse, Haudricourt, Jaurès, Jeannecy, Krauss, Lemire, Lepez, Loque, de Ludre, Massabuau, Meslier, Eugène Motte, Pasqual, Peureux, Plichon, de Pressensé, Renoult, Ripert, Rose, Selle, Taillandier.

Ce sous-amendement est signé par tous les médecins et hygiénistes de la Chambre, le docteur Dèche excepté, bien qu'il se déclare favorable en principe au vote de l'amendement.

La presse belge s'intéresse aussi à la question, et à juste titre, puisque les rivières dont l'épuration serait ainsi mise à l'étude, nuisent également aux intérêts des populations riveraines.

Un colporteur dévalisé à Caudry

La tournée faite, M. Elisée Billoir, mercier ambulant à Caudry, rentrait chez lui, suivant ses chiens attelés à une balladeuse.

Près d'Inchy, deux cyclistes l'abordèrent et l'un d'eux *lui réclama le prix de son pantalon* que, disait-il, un des chiens de la voiture venait de lui endommager.

M. Billoir refusa net, faisant fort justement remarquer à ses interlocuteurs que les deux chiens étant muselés n'avaient pu mordre.

Ce que voyant, les deux cyclistes tombèrent sur le pauvre colporteur à bras raccourcis, puis, d'un mouvement brusque, ils lui arrachèrent sa sacoche renfermant une centaine de francs.

Dans leur empressement, les malfaiteurs ne s'aperçurent pas que la sacoche ouverte laissait tomber sur le sol une partie de son contenu. C'est ainsi que M. Billoir, après s'être relevé, — en fort piteux état, d'ailleurs, — put ramasser environ 35 francs.

On croit connaître les auteurs de cet audacieux coup de main.

ÉCROULEMENT D'UNE MAISON A LIÉVIN

Nous l'avons, en buvant, ma femme, échappé belle, peuvent dire, aujourd'hui, plusieurs ouvriers occupés à la construction de deux immeubles de la rue Thiers, au numéro 3 des mines de Liévin.

Des deux maisons, l'une était à peu près terminée ; pour l'autre, on achevait les fondations. M. Robert, entrepreneur de la maison terminée, venait d emmener ses ouvriers prendre un verre de bière à l'estaminet voisin, quand soudain retentit un craquement effroyable. La maison à peine achevée, venait de dégringoler au fond de la cave en construction.

Les dégâts sont purement matériels, un peintre qui, seul, était resté à travailler à la charpente, a pu s'accrocher à une poutre d'une maison touchant à l'immeuble effondré et en a été quitte pour la peur.

LE CANAL DU NORD

Le rapport de M. Prévet au Sénat

M. Charles Prévet, au nom de la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à compléter l'outillage national, a rédigé un rapport très favorable à la construction du canal du Nord.

Toutes les raisons qui militent en faveur de cette création ont été reprises par le rapporteur, qui y a ajouté certaines considérations de nature à les renforcer.

Voici les principaux passages de son rapport :

« La loi du 29 novembre 1898 ayant autorisé le doublement des écluses du canal de Saint-Quentin, il était permis de se demander s'il ne suffisait pas de compléter cette opération par celle du doublement du tunnel de ce canal pour assurer aux transports, pour un temps suffisamment long, les moyens dont ils ont besoin.

» Un exament attentif lui a permis de reconnaître qu'une semblable solution serait insuffisante.

» La puissance du canal est actuellement limitée par celle de ses écluses.

» Or, le débit de 4.600.000 tonnes à une écluse simple est un chiffre absolument anormal, obtenu seulement à force d'énergie et de mesures coercitives d'une part, à force d'endurance, de veilles et de labeur de l'autre. Pour rentrer dans des conditions acceptables de durée de travail journalier, il ne faut pas exiger plus de trois millions et demi de tonnes. Or, le doublement d'une écluse ne saurait doubler le débit en raison des temps perdus dans les manœuvres, dans les embarras aux abords, etc...

» Par conséquent, un débit de 7 millions de tonnes, aux écluses doubles, constitue un maximum.

» Pour un chargement moyen, en tenant compte des bateaux vides, de 170 à 200 tonnes, ce tonnage représente 35 à 41,000 bateaux par an, à raison de 330 jours dans l'année, 100 à 125 bateaux par jour en moyenne ou 50 à 62 bateaux par écluse. Ce chiffre est considérable, puisque le temps généralement admis de vingt minutes pour la durée d'une écluse fait encore ressortir une durée journalière de travail de seize à vingt heures.

» Or, le souterrain actuel, moyennant les améliorations qui y sont actuellement en cours d'exécution, peut aisément suffire à ce trafic.

» En effet, le bief de partage, d'une longueur de 20.100 mètres, présente des sections à voie unique d'une longueur totale de 10.510 mètres. Les deux souterrains ont respectivement des longueurs de 5.670 et 1.098 mètres. La traction s'effectue dans ce bief par rames ou convois remorqués à l'aide de toueurs sur chaîne noyée, circulant en navette d'un garage à l'autre.

» Le bief est divisé en deux relais de 10 kilomètres, qui sont desservis chacun par un seul toueur. Les rames de bateaux se forment dans les gares extrêmes du Bosquet et de Lesdins, et se croisent à Riqueval : elles se suivent normalement de douze en douze heures.

» Mais la gare de Riqueval ne peut recevoir des convois de plus de 25 bateaux, de sorte que la capacité de fréquentation du bief de partage se trouve limitée à 100 bateaux par vingt-quatre heures.

» Le programme de la loi du 29 novembre 1898 comprend la construction de deux nouvelles gares, l'une à Macquincourt, l'autre à Lehaucourt, qui diviseront le bief de partage en quatre sections de touage, ce qui doublera la capacité de fréquentation de cette section.

» Aussitôt ces travaux terminés, les écluses seront de nouveau le robinet de jauge du débit et le doublement du souterrain serait, à ce seul point de vue, sans utilité.

» Ainsi, par l'exécution des travaux en cours, le canal actuel va se trouver en état de livrer passage dans des conditions qui ne seront plus anormales, mais qui seront encore difficiles, à 7 millions de tonnes. Or, ce chiffre sera dépassé avant dix ans, délai de construction et d'ouverture du nouveau canal.

» En effet, la progression constante, depuis un demi-siècle, de la consommation de houille en France, montre qu'en 1910 cette consommation sera supérieure à 50 millions de tonnes et les Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais développent leurs installations en vue d'extraire à cette époque environ 26 millions de tonnes.

» L'excédent de la production des deux départements sur la consommation locale sera bien près d'atteindre 15 millions de tonnes qui se répandront dans les départements voisins dont la consommation augmente rapidement.

» En admettant que 40 % seulement de ce tonnage utilise la voie d'eau, le reste allant à la voie de fer, c'est 6 millions de tonnes de houille du Nord et du Pas-de-Calais que le canal de Saint-Quentin et le canal à ouvrir devront être en mesure de transporter. Si on ajoute environ 7 à 800.000 tonnes de houilles étrangères, transportées actuellement, le tonnage total des combustibles minéraux à transporter sera de 6.750.000 tonnes.

» Le charbon représente 68 % du tonnage total sur le canal de Saint-Quentin ; en adoptant cette dernière proportion, le tonnage total des voies mettant le Nord en communication avec le Centre et l'Est sera de 6.750.000/0,68 = 9.920.000 tonnes.

» Ces évaluations modérées montrent que le doublement de la voie, par l'établissement d'une voie nouvelle et distincte de la voie actuelle, est de première urgence.

» Ce dédoublement présentera un autre avantage très important.

» Les chômages nécessités, soit par des réparations d'entretien, soit par des accidents de navigation, en interrompant annuellement pendant un mois une circulation aussi intensive, causent de grandes gênes et produisent des encombrements qui ne se dissipent qu'avec une très grande lenteur et qui nuisent considérablement à la bonne exploitation. Quelle que soit la capacité de débit que l'on donne à une voie unique, celle-ci restera exposée aux conséquences des chômages, conséquences qui seraient d'autant plus désastreuses que cette voie unique aurait été aménagée pour livrer passage à un trafic plus important.

» Il en résulte que la seule solution à adopter pour tenir la voie navigable à la hauteur du développement consiste dans l'ouverture d'un nouveau canal. »

M. Prévet réfute ensuite les objections faites par la Compagnie du Nord contre l'ouverture du nouveau canal.

Enfin, à ceux qui prétendent que le projet de de canal du Nord est incomplet et devrait comprendre le prolongement du canal de l'Ourcq, M. Prévet répond que la ville de Paris est d'accord avec l'Etat pour effectuer à frais communs le travail demandé.

Une annexe au rapport de M. Prévet donne les chiffres maxima ci-dessous des participations souscrites par les principales Compagnies houillères de notre bassin.

2.556.281 fr. par la Compagnie des mines d'Aniche. — 3.384.211 fr. par celle de Béthune. — 3.910.911 fr. par celle de Bruay. — 4.332.264 fr. par celle de Courrières. — 2.212.386 fr. par celle de Dourges. — 1.300.000 fr. par celle de l'Escarpelle. — 6.923.316 fr. par celle de Lens. — 2.693.930 fr. par celle de Liévin. — 2.663.311 fr. par celle de Marles. — 903.865 fr. par celle de Meurchin. — 3.032.843 fr. par celle de Nœux-Vicoigne. — 468.820 fr. par celle d'Ostricourt.

Le Traitement des Instituteurs

DANS LE NORD

Nous avons reçu les deux nouvelles lettres suivantes :

L'indemnité de résidence proposée par nos conseillers départementaux ne peut satisfaire le personnel. Ce projet favorise trop nos collègues des villes.

La vie n'est pas plus chère à la ville qu'à *la campagne, c'est entendu. On pourrait* même prouver qu'elle est moins chère à Lille que dans les nombreux bourgs qui entourent notre vieille cité. Les produits alimentaires y sont plus nombreux, de meilleure qualité et moins chers. J'habite un village. Le boucher porte les meilleurs morceaux de la bête à Lille, le « poulailler » ses plus belles volailles, le marchand de légumes les plus beaux produits de son champ ; à nous les rognures. Quant aux vêtements, il arrive très souvent de voir les campagnards aller chercher leurs frusques en ville.

Reste le logement ? N'y a-t-il pas une indemnité spéciale ? Si notre « collègue de Lille » la trouve insuffisante, qu'il en demande l'augmentation ; mais pourquoi confondre deux questions distinctes : logement et résidence ?

Quant aux « frais de représentation »... un sourire et passons.

Monsieur ne sort qu'en huit reflets et en reding., sans doute ?

Madame a son jour ? Tu parles ! dirait Gavroche ou se croirait au noble faubourg ! Camarade, si vous devez vous priver pour acheter un tube, mettez une casquette, c'est tout comme. Une tenue propre, simple, décente, suffit à la ville comme au village « Représenter » est le dernier de mes soucis.

Le projet de nos conseillers départementaux, s'il était appliqué, aurait cet inconvénient très grave, c'est d'exciter les instituteurs à demander un poste en ville. Tout le monde ne pourrait obtenir, d'où mécontentement. C'est là une grave question. Pour bien accomplir tout son devoir, il est nécessaire d'être content où l'on est.

Un choix sera fait, direz-vous ; les meilleurs iront en ville. Les enfants des villages ne doivent-ils pas avoir d'aussi bons maîtres que ceux des villes ? C'est le contraire qui devrait se produire ; à la campagne, c'est là qu'il y a le plus à faire, les instituteurs dévoués y sont indispensables.

Donc, le projet en question, qui part certainement d'une excellente intention, prête à cette grave critique : Il favorise sans raison les collègues des villes. Ce n'est pas un projet suffisamment étudié.

Joseph DUVILLAGE,
Instituteur-adjoint.

***

J'ai 18 ans de services, je touche 1.390 fr., y compris l'indemnité de résidence de 50 fr. Je suis élève de l'Ecole normale où j'ai toujours occupé de bonnes places. Je n'ai jamais eu aucun reproche pour la tenue de ma classe et pourtant voyez où je suis. Si l'indemnité de résidence était plus forte, j'aurais de quoi vivre. Je ne demande pas qu'elle soit aussi forte dans mon village qu'à Lille ; mais je crois qu'il serait bien injuste d'établir une grande différence entre l'indemnité des grandes villes et celle des villages. Qu'on fasse des catégories si l'on veut, mais qu'on nous donne de quoi vivre et puis qu'un seul habitant de plus n'ait pas la valeur de 200 francs, comme l'a si bien montré notre collègue de Tourcoing.

Je suis moi pour la proportion au chiffre d'habitants en mettant une base de 200 fr. au minimum pour arriver très vite à 400 ou 500 francs, et puis que le reste soit pour les postes des villes ; mais proportionnellement au nombre d'habitants ; il n'y a que cela de juste.

Un petit adjoint de village.

A DES CORRESPONDANTS. — *Nous prions l'instituteur qui signe : « Un privilégié non protégé » et Mlle « Blondinette » de bien vouloir se faire connaître, s'ils désirent que leurs communications soient insérées. En aucun cas, nous ne tenons compte des correspondances anonymes.*

Dernière Heure

L'ITALIE ET LA TRIPLICE

Vienne, 2 mars. — M. Bianchini, député croate au Reichsrath, a interpellé le président du conseil sur l'existence d'une clause secrète dans le traité d'alliance austro-italien, clause par laquelle le gouvernement autrichien se serait engagé à appuyer les aspirations de ses sujets de nationalité italienne qui habitent en Dalmatie et en Istrie, au détriment de la population croate des deux provinces.

En réponse à cette question, M. de Koerber a déclaré que, si une pareille clause existait, il ne serait pas possible de la voir figurer dans un traité avec l'Autriche-Hongrie, car elle permettrait l'ingérence d'un Etat étranger dans les affaires intérieures du pays.

A Rome, le député Cirmoni a présenté l'interpellation suivante : « Je demande à interpeller le ministre des affaires étrangères sur la nouvelle que, selon les dispositions du traité de la triple-alliance, tout agrandissement éventuel de l'Autriche-Hongrie entraine des compensations équivalentes en faveur de l'Italie ».

On assure que le ministre des affaires étrangères refusera de répondre à cette interpellation en déclarant qu'il n'est pas autorisé à divulguer les clauses du traité de la triple-alliance, qu'il ne peut faire connaître qu'avec le plein consentement des gouvernements alliés.

DEUX CATASTROPHES AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 2 mars. — Une explosion de grisou s'est produite dans les houillères de Latrolie (Pensylvanie) au moment où huit cents mineurs étaient au travail. Par un ensemble de circonstances favorables, ils purent presque tous s'enfuir. On compte néanmoins sept morts et quelques blessés. Personne n'avait perçu à la surface le bruit de l'explosion.

On signale en outre un déraillement qui a causé la mort de six personnes. Par suite du mauvais temps, une partie de la voie, près de Lenoir-City (Tennessee), s'était endommagée brusquement. Un train lancé à toute vitesse dérailla ; deux wagons vinrent s'écraser contre la locomotive.

Parmi les morts, on compte cinq employés du train. Les blessés sont nombreux.

Un gendarme belge assassiné

Masques et Pandores. — Graves [illegible]

Bruxelles, 2 mars. — Hier, une rixe sanglante éclata à Pietrebars, près Wavre. Le bourgmestre avait reçu, *pour faire respecter* un arrêté interdisant le port du masque, deux gendarmes qui avaient déjà eu maille à partir avec de nombreux contrevenants.

Vers 10 heures du soir, les gendarmes pénétrèrent dans un café et l'un d'eux, à ce qu'on dit, aurait tué un consommateur d'un coup de feu, sans provocation. Toutes les personnes présentes assaillirent le gendarme et l'assommèrent, tandis que son collègue prenait la fuite. Des renforts furent demandés aussitôt. La population est très surexcitée.

UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Lyon, 2 mars. — Des enfants, sortant de l'école de Feyzin, ont trouvé le cadavre d'une femme, sur la rive gauche du Rhône et gisant à terre, dépouillé de tout vêtement.

La tête était nettement séparée du tronc. Les deux bras et les deux jambes avaient également été coupés et se trouvaient à côté du cadavre.

Jusqu'à présent, l'enquête n'a pas encore fait découvrir l'auteur de cet horrible assassinat.

Bruit de grève des mineurs anglais

Londres, 2 mars. — Les journaux parlent d'une nouvelle grève dans les charbonnages de Galles. Il y a trois ans, la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne signa avec les Compagnies une convention qui expirera vers la fin de mars. La Fédération de mineurs de Galles est hostile au renouvellement du pacte ; elle veut exiger des Compagnies de nouveaux avantages. Conséquemment, on s'attend à une grève qui fera chômer plus de 130,000 mineurs. Les prix du charbon à Londres subissent déjà une hausse.

Et il dit, en courant, sans entendre les exclamations qui accueillent partout son passage :

— Je l'empêcherai bien ! Il n'oserait ! Il aura pitié !

Quand il arrive à la gare, le train siffle, disparaît, avec un sourd grondement.

Et le vieillard, sur le quai, s'abat les jambes fauchées.

VII

Georges Lamarche

Charlotte resta longtemps à Vouvray, le désespoir dans le cœur.

Et tous les gens du pays, qui avaient fini par la connaître, et qui oubliaient la réprobation d'autrefois, la plaignaient sincèrement et compatissaient à sa peine. Il n'y a jamais de demi-mesure dans ces revirements de l'opinion publique. En la voyant, cette mère en deuil, tous les cœurs des mères avaient battu. Et un même sentiment de compassion était venu à la Pocharde, comme le premier pas fait vers elle par une justice tardive.

Lorsque toute espérance fut évanouie, lorsqu'elle fut bien certaine que Claire et Louise, perdues dans la vie, erraient dans le monde, offertes comme une proie facile, hélas ! à toutes les aventures, elle quitta le pays.

Elle avait un autre devoir à remplir.

Elle savait que son mari avait été frappé d'aliénation mentale après sa condamnation.

A Clermont, elle n'avait reçu que de rares nouvelles par le directeur de la maison de fous, lorsqu'elle les avait sollicitées avec instances.

Quelques mois auparavant, la dernière fois que ces nouvelles lui étaient arrivées, Georges Lamarche était toujours en bonne santé, mais le médecin ne prévoyait pas encore le moment où il pourrait rendre la raison à ce pauvre cerveau désorganisé.

Georges avait été interné à Clermont.

Charlotte s'y rendit, demanda à parler au directeur et fut introduite :

— Je suis Charlotte Lamarche, dit-elle, et je viens voir mon mari...

— J'ai appris votre libération, et j'attendais votre visite.

Puis, avec un peu d'hésitation :

— Vous arrivez encore à temps...

— Mon Dieu ! Est-ce que mon mari ?...

— Il est à l'hôpital, oui, très malade...

— A-t-il recouvré sa raison ?

— Non, cependant, ses yeux sont devenus plus intelligents, il semble faire des efforts pour se souvenir... Peut-être que votre présence aura sur lui une influence salutaire et décidera d'une crise heureuse... Voilà pour sa raison... Quant à sa santé, je vous l'ai dit...

Et le directeur hocha la tête.

Il signa une autorisation qu'il remit à Charlotte, et celle-ci se rendit à l'hôpital sans perdre une minute.

Il fallut, à l'hôpital, qu'on lui désignât le lit de Georges Lamarche. Elle n'eût jamais reconnu celui-ci, tant il était changé.

Elle se pencha, douloureusement, sur cette figure amaigrie, ravagée ; il avait les yeux ouverts ; de loin, de la porte, il l'avait vue venir et il avait manifesté une attention singulière au fur et à mesure qu'elle s'était approchée du lit.

Là, tout près, il la regardait encore... les yeux tout grands ouverts, un peu hagards, avec cette fixité des fous si difficile à supporter...

— Georges ! murmura-t-elle en pleurant... Georges ! mon pauvre Georges !

Les souffrances de l'homme lui avaient fait depuis longtemps pardonner la faute du mari, qui jadis n'avait pas voulu croire en son innocence.

Il payait chèrement son incrédulité... de sa raison et de sa vie...

Il redit vaguement, cherchant à comprendre :

— Georges !

Il y avait longtemps qu'il n'avait entendu prononcer son prénom et cela venait de le frapper comme un souvenir très lointain.

— Tu ne me reconnais pas... Regarde-moi !... Je suis Charlotte... Charlotte Lamarche... ta femme...

— Charlotte ! Charlotte Lamarche !

Ce nom de Charlotte, aussi, venait de lui causer une surprise.

Il se releva un peu... s'assit dans son lit, mais garda le silence. Son visage, sous les efforts qu'il faisait pour se rappeler, exprimait une souffrance visible.

Il appuya, à plusieurs reprises, très fort, les mains sur son front.

Le directeur avait dit vrai : sous l'action de la maladie, peut-être il se faisait tout un travail suprême en ce cerveau.

Dans ce corps miné par la faiblesse, la mort approchait, mais la nature toute puissante ne voulait pas en reprendre possession pour jamais sans lui laisser, comme un dernier regret, comme une dernière joie aussi, le regret et la joie de comprendre que tout allait être fini.

— Ta femme !... que tu as tant aimée... que tu crois coupable... ta femme qui t'aime, qui est innocente et qui te pardonne...

—Innocente ! disait-il... et qui me pardonne !...

Il prit lentement les mains de Charlotte, attira celle-ci plus près de lui, puis du bout des doigts, caressa, avec une sorte de cruauté ce visage où se lisait tant de tristesse et tant de compassion.

Les pleurs de Charlotte redoublèrent et tombèrent sur les doigts de son mari.

Il resta immobile, les yeux baissés, rêvant, souffrant de plus en plus.

Alors, elle voulut aider ce prodigieux travail qui se faisait en lui.

Un nom, un seul nom pouvait résonner sinistrement aux oreilles de Georges et, d'un coup, lui rappeler le passé funèbre, car tout était parti de là ! Tout était parti de la calomnie infâme, et les ruines, ensuite, n'avaient pas cessé de s'accumuler.

Ce nom, c'était celui que Mathis, un jour, lui avait donné. Et Charlotte le lui murmura, ce nom, distinctement, à l'oreille.

Elle le lui dit deux fois, pour qu'il comprit bien :

— La Pocharde ! Tu ne te souviens donc pas ?... La Pocharde !...

Soudain les yeux du pauvre homme brillèrent...

Ce mot était venu jusqu'à son cerveau.

Il répéta, regardant Charlotte :

— La Pocharde !... La Pocharde !... Oui, oui !...

Ses yeux changèrent d'expression...

Il y eut de l'épouvante, comme à la vue de quelque spectacle terrible...

— Oui, oui, je me souviens... La Pocharde !... Une femme... Elle avait empoisonné son enfant... un enfant qui était... qu'était-ce donc que cet enfant ?... Oui, oui, la preuve de sa honte et qu'elle voulait cacher à son mari... Cette femme... cet enfant... je me rappelle... je les ai vus... il y a longtemps... je les ai vus... Mais comment ? pourquoi ? Qui vient de prononcer ce nom de Pocharde ?...

Il regarda encore cette femme, vêtue de noir, qui pleurait auprès de lui.

Ses yeux s'agrandirent, démesurés.

Et il eut un cri, le cri de la raison revenue et du souvenir, hélas !

— *Charlotte ! La Pocharde ! La Pocharde !*

Il retomba sur son lit, ses yeux se fermèrent, une pâleur mortelle se répandit sur son visage.

Il était dans une immobilité absolue et Charlotte crut qu'il venait de rendre le dernier soupir.

Elle s'agenouilla, la tête cachée dans les mains, appuyée sur le bord du lit.

Des infirmiers étaient accourus, ils examinèrent le malade.

Charlotte murmurait :

— Il est mort, et c'est moi qui l'ai tué...

— Non, madame, il vit, dit un infirmier. Dans quel état se réveillera-t-il ? Je n'en sais rien... Il est bien faible... Ménagez-le, si vous ne voulez pas qu'il passe entre vos bras...

Et il s'éloigna, haussant les épaules et grommelant :

— Du reste, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Georges rouvrit les yeux.

Elle vit, à ce premier regard, que la raison lui était revenue.

Et en effet, il dit :

— Charlotte ! Est-ce bien toi ?

C'est moi !... moi qui t'aime et qui te pardonne...

— Que s'est-il passé ?... Comment ai-je vécu ?... Il y a des nuages sur mes yeux et un grand trouble dans mon cerveau... Beaucoup de choses m'échappent, mais je me souviens de quelques autres auxquelles je ne puis pas penser sans horreur.

— Tout cela s'est passé ainsi...

— Alors, toi, Charlotte, toi ?

En quelques mots elle le mit au courant de ces douze années écoulées.

— Douze ans !... murmura-t-il. Douze ans qui se sont évanouis comme un jour dans les rêves de cette démence... Est-ce possible ?

Elle lui rappela également comment Mathis avait fait l'aveu de son crime, comment l'accusation d'avoir assassiné le docteur Renneville avait été écartée, comment elle avait obtenu sa grâce d'abord, sa liberté ensuite.

— Tu vois, dit-elle, peu à peu la vérité se découvre... Un jour, bientôt, j'en suis sûre, on apprendra aussi que je n'ai point empoisonné mon enfant.

Ce mot d'enfant le fit tressaillir tout à coup. C'était une nouvelle porte de sa mémoire qui s'ouvrait.

Il regarda Charlotte, se souleva derechef, et jeta un coup d'œil dans la salle.

— Des enfants !... Des enfants ! Moi aussi, j'avais des enfants.

— Claire et Louise, dit-elle à voix basse.

— Oui, c'est cela... deux jolis anges aux yeux bruns, aux yeux bleus... Pourquoi ne sont-elles pas là ?... Pourquoi ne les as-tu pas amenées ?...

Elle n'osait répondre.

Elle gardait les yeux baissés et son cœur était étreint par une angoisse.

Il eut une exclamation étouffée :

— Ah ! mon Dieu ! est-ce que ?... Est-ce qu'elles sont mortes ?

— Non, non... grâce à Dieu... Vivantes, Georges, elles sont vivantes...

Il était haletant, sans forces, sa voix s'était affaiblie graduellement.

Un infirmier s'approcha :

— Madame, il se fatigue... Vous reviendrez un autre jour...

Lamarche étendit les mains vers Charlotte pour l'empêcher de s'éloigner :

— Encore un mot, dit-il, râlant... Mes enfants ! Qu'as-tu fait de mes enfants ?

Charlotte se taisait.

Dans l'état de faiblesse extrême où était Lamarche, lui apprendre la vérité eût été le tuer sûrement.

Elle mentit.

— Je ne savais si je pourrais te revoir, alors je ne les ai pas amenées... Tu les verras bientôt, dès que tu seras remis.

(A suivre.)